

LES MISSIONS DES MEMBRES DU RASED

LE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Le psychologue de l'Éducation Nationale établit un bilan personnalisé de l'enfant avec l'accord de ses parents.

Il propose des entretiens aux familles, aux enseignants pour les aider à trouver des solutions adaptées au sein de l'école comme dans son environnement quotidien.

Ses missions concernent principalement :

- l'accompagnement des enfants en situation de handicap relevant de la MDPH ;
- l'aide à l'orientation des enfants à besoins spécifiques (MDPH- EGPA) ;
- la participation aux réunions de synthèse et de coordination au sein de l'école (REE - ESS) ;
- la passation d'examens psychologiques ;
- la possibilité d'assurer éventuellement des suivis psychologiques.

Les aides apportées par le psychologue de l'Éducation Nationale s'effectuent avec **l'accord écrit des parents**. L'observation de l'enfant concerné peut se faire également dans la classe.

L'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ CHARGÉE DE L'AIDE A DOMINANTE PÉDAGOGIQUE (ES-ADP ou maître E)

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique, apporte une aide aux élèves qui ont des **difficultés avérées à comprendre et à apprendre** dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de **prévenir** et de **repérer**, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une **remédiation pédagogique** dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée.

Dans le cadre de ces projets, l'enseignant spécialisé accompagne les élèves en grande difficulté vers la **prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail** qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.

Cette aide s'inscrit dans les objectifs et les horaires de l'école primaire. Il s'agit d'actions de **prévention ou de remédiation pédagogique** et non de soutien scolaire reprenant les contenus des séances de la classe.

Les parents des élèves concernés sont **informés** des modalités et contenus de la prise en charge.

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative et/ou relationnelle (ES-ADR ou maître G) :

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative et/ou relationnelle apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de prévenir et repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés de comportement de ces élèves et de mettre en œuvre des actions, dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée, pour faire évoluer les situations. Dans le cadre de ces projets, il recherche et participe à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement de ces enfants.